

Démarche de préservation des sources de la Touvre

Compte-rendu du comité de pilotage n°4
Le 18 décembre 2023, Feuillade

Liste des participants :

- EPTB Charente : Mathieu LABROUSSE, Baptiste SIROT, Adeline MASSONNEAU, Eliot CROIZET, Sarah PAULET, Amélie JUGNIOT
- Agence de l'Eau Adour-Garonne : Christophe JUTAND, Sophie LABOURROIRE
- GrandAngoulême : Francis LAURENT, Thierry HUREAU, Delphine MAZEAU, Frédéric GAUTHIER
- Comité Départemental de Spéléologie : Dominique BERGUIN
- Communauté de Commune de Charente-Limousine : Natacha CAUNEAU
- CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Sandra ROJO-DIAZ
- OUGC Karst : Jean-Sébastien POLMAN, Yoahn DELAGE
- FNE Nouvelle-Aquitaine /UFC-Que Choisir : Jacques BRIE
- Fédération des CUMA des Charentes : Georges RIGA
- Cerfrance Poitou-Charentes : Baptiste BONIS, Alain ARNAUD
- Chambre d'Agriculture de la Charente : Guillaume CHAMOULEAU, Claire THUAULT
- Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne : Sébastien DOURSENAUD
- Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) : Nicolas PUGEAUX
- Fédération des chasseurs de Charente : Annie TEXIER
- Coopérative de Mansle : David PERONNE
- SIAEP KARST : Michel DELAGE
- Groupe Spéléo Charente : Michel POUILLÉ
- Océalia : Mathilde LANDAIS, Didier DESTRAIT
- NEOLIS : Jean-Pascal MOUNIER, Yohann BERGERON
- Service Assainissement CCPN Périgord-Nontronnais : Laura VIRLOGEUX
- ARS de Charente : Clémence CHATELAIN
- MAB 16 : Patrick RIVOLET, Anaïs BIOCHE
- Département de la Charente : Michaël CANIT
- SyBTB : Daniel DECHANDON, Emanuel ROJO-DIAZ, Quentin VIAL
- CETEF : Yanis MARCILLAUD
- Envilys : Laurent BOUCHET
- PNR PL : Marc PICHAUD
- GRST : Michel SEGUIN

Objet : Comité de pilotage de Restitution de la Phase 3 – Cartographie de la vulnérabilité et diagnostic de territoire de La Touvre

Diffusion : EPTB Charente

COMPTE RENDU DE REUNION

ORDRE DU JOUR

- Rappel des étapes précédentes et méthodologie
- Présentation des résultats
- Présentation de la stratégie pour la construction des actions

Déroulé de la Réunion

1 – Eléments présentés

Rappel des étapes précédentes

- *Définition de l'aire d'alimentation de Captage : zone où toute eau qui y tombe peut se retrouver au captage. La méthodologie de ce type d'étude vise à étudier la vulnérabilité intrinsèque du territoire (phase 1) puis à identifier les activités agricoles et non agricoles en lien avec l'enjeu qualité d'eau (phase 2).*

La phase 3 présentée ce jour consiste à croiser les éléments précédents pour déterminer les zones à risque pour la priorisation des actions.

Eléments clés de la présentation

- *Le fonctionnement hydrogéologique du territoire a conduit à déterminer deux zones de vulnérabilité différentes. L'AAC et la zone d'infiltration préférentielle, correspondant au Karst.*
- *Le système de rotation à dominante de prairie est majoritaire sur le territoire. Elle est suivie par la rotation culture de printemps/hiver ou alternance cultures avec prairies.*
- *La pression a été évaluée à la parcelle en fonction des systèmes de rotation qui ont le plus de risque de transferts de molécules issues de traitement phytosanitaire ou de nitrates. Les catégories de pressions sont les suivantes (la méthode de classement est expliquée dans le rapport de phase 2) :*
 - **Faible pression potentielle**
 - **Moyenne pression potentielle**
 - **Forte pression potentielle**
 - **4% du territoire non classé par manque de données**
- *Les zones de forêt ont été classées en pression potentielle faible car les exploitations sont majoritairement extensives sur le territoire avec des rotations longues.*
- *Tous les éléments liés à l'assainissement et aux pollutions ponctuelles sont largement pris en compte dans les autres politiques. Il a été choisi de ne pas les intégrer dans les cartes de risque.*
- *Une agrégation spatiale de la vulnérabilité à la parcelle a été réalisée. Un croisement avec la pression potentielle est réalisé afin d'attribuer un risque à l'échelle de la parcelle. Pour présenter les données l'AAC de la Touvre a été découpée en sous bassins versants.*
- *Le découpage en sous bassin versant dans la zone karstique permet de prendre en*

compte le phénomène d'infiltration des gouffres.

- Si une zone de faible pression potentielle (forêt/prairie...) se trouve dans une zone très vulnérable, un risque moyen ou fort sera attribué. Les zones de forêt ont été hachurées sur la carte pour visualiser cette règle de croisement.

Résultats du croisement (sur environ 110 000 ha)

- 1827 ha soit environ 2% du territoire est classé en risque **très fort**
 - Environ 15% (1/6) du territoire en risque **fort**
 - Environ 15% (1/6) du territoire en risque **moyen**
 - Le reste du territoire est classé en risque **faible**
- Présentation de la carte d'agrégation des risques par sous bassin versant : Plus le sous bassin versant est coloré, plus il présente une densité de zone à risque importante. Il est précisé que c'est un outil de travail qui peut être adapté et que la carte a été retravaillée suite aux remarques du COTECH.
 - Le seuil d'agrégation utilisé est le 90ème percentile. Il est conseillé de conserver un seuil élevé pour attirer l'attention sur les zones à risque, même si elles sont de faible surface. Suite aux échanges du COPIL une proposition de carte ajustée au 70ème percentile a été réalisée, elle est annexée en fin de compte rendu.

Présentation de la stratégie pour la construction des actions

- Le planning de la démarche est présenté. La concertation du premier trimestre a pour objectif de disposer de temps d'échange et de travail par thématiques (collectivité, agricole, et milieux aquatiques). Suite au COPIL, il a été prévu de réaliser des rencontres individuelles avec les acteurs potentiellement porteurs d'actions. Un COPIL, si possible avant l'été 2024, présentera les résultats de la concertation et permettra de définir le niveau d'ambition du programme.

2 – Remarques concernant le classement des zones de pressions potentielles et zones de risques

Remarque : les différentes cartes sont disponibles à la fin de ce compte rendu.

- **Guillaume Chamouveau (CA16)** demande à ce que la pression soit qualifiée de « potentielle » dans le tableau et dans le titre, considérant que les données qualité d'eau ne montrent pas de pression avérée sur le territoire.
 - ➔ **Laurent Bouchet (Envilys)** précise que le terme « pression » souligne une activité qui peut générer un impact en lien avec la problématique.
- **Yoahn Delage (OUGC KARST)** demande de pouvoir visualiser en pourcentages ce que représentent les zones de production agricole dans les zones de risque très fort. La carte donne l'impression qu'il y a des problèmes partout, alors que les pratiques actuelles préservent la qualité de l'eau. **Jean-Sébastien POLMAN** estime que la mise en place de couverts n'est pas la solution à tous les maux et que les rotations courtes en zones inondables peuvent être parfois judicieuses.
 - ➔ **Laurent Bouchet (Envilys)** précise qu'un histogramme dans le rapport présente

ces données sous forme de proportion.

- **Un membre du COPIL** analyse que sur l'AAC, 10% de la zone est en risque fort ou moyen si on ne prend pas en compte la prairie et la forêt. En d'autres termes, 10% de l'AAC sont des parcelles de cultures classées en risque fort ou moyen. Peut-on dire que seul 10% du territoire sera concerné par des actions d'amélioration ?
 - **Laurent Bouchet (Envilys)** répond que l'analyse est correcte. Cependant, il précise que l'ensemble des secteurs à risque doit être regardé et que même si les pratiques sont aujourd'hui favorables sur les zones à risque fort, il est nécessaire de maintenir ces pratiques. L'objectif de cette carte est de définir des zones de priorité et d'identifier, dans les zones, les types d'actions adaptées : maintien ou amélioration.
 - **Baptiste Sirot (EPTB)** demande de faire apparaître la partie hachurée (forêt et prairie) dans le diagramme de répartition des zones de risques

- **Michel Delage (SIAEP KARST)** indique que cette carte permet de dissocier le fonctionnement et le risque spécifique de la zone karstique (infiltration) du reste du territoire. Il y a un objectif de maintien des exploitations et de leur mode de culture. Selon lui il y aura une nécessité de changement ou d'évolution de pratiques sur le territoire où la pression est la plus forte, la surface est bien moins importante.
 - **Laurent Bouchet (Envilys)** ajoute qu'il y a une différence notable concernant une stratégie de préservation et de reconquête. Dans une stratégie de préservation, il est nécessaire d'identifier les pratiques au service de la qualité de l'eau et les pratiques qui doivent être améliorées. Il ajoute que cette identification sera réalisée dans le plan d'actions et que le périmètre de l'AAC ne correspond pas forcément au périmètre du programme d'actions.
 - **Michel Delage (SIAEP KARST)** précise qu'il s'agit d'une AAC où on parle de préservation, même si on doit mettre des actions de reconquête sur certaines zones, l'axe fort doit bien rester sur la préservation.
 - **Laurent Bouchet** ajoute que le niveau d'ambition choisi déterminera les actions. Il précise qu'aujourd'hui la réunion a pour but de présenter ce que contient la carte de croisement. Carte qui permet de définir les zones de risques. L'intérêt de l'agrégation à l'échelle des sous bassins versants est de proposer une visualisation des zones pouvant être prioritaires, qui pourra servir d'outil d'aide à la décision.

3 – Remarques sur la carte des risques agrégés aux sous-bassins versants

- **Yoahn Delage (OUGC KARST)** constate que les sous bassins versants comportant le plus de risques correspondent aux zones avec le plus de production agricole.

- **Guillaume Chamouleau (CA16)** ajoute qu'il ne faut pas laisser croire que les zones fortement colorées comportent forcément des problèmes à résoudre. Il s'agit d'un maximum de « risque potentiel » basé sur les rotations, mais qui ne prend pas en compte les pratiques. Selon lui, les pratiques actuelles sur ces zones ne sont pas défavorables et visent déjà à préserver la qualité de l'eau.. Il estime que la carte laisse penser qu'il y a des problèmes

partout...

- **Baptiste Sirot** précise qu'il a été évoqué lors du dernier COPIL des marges de progrès et des pratiques qui peuvent être améliorées notamment au niveau des couverts qui permettent de limiter le lessivage. Les pratiques actuelles sont à ajuster dans un contexte de changement climatique. Les abats d'eau très importants comme on le voit de plus en plus fréquemment auront un impact fort sur les sols non couverts.
- **Guillaume Chamouveau** précise que l'implantation des couverts n'est pas toujours possible (parcelle noyée) et que les marges de progrès évoquées sont liées à un changement du contexte agricole général et pas forcément liées aux enjeux de la protection de la ressource en eau.
- **Baptiste Sirot** ajoute que le lessivage et les températures plus douces favorisent la minéralisation. Il précise qu'à pratiques équivalentes la qualité de l'eau ne va pas être maintenue. Le changement climatique est défavorable au maintien de la qualité de l'eau, il convient de mettre en place des mesures préventives.

4 – Remarques sur les données qualité

- **Yoahn Delage (OUGC KARST)** conteste le traitement des données sur la qualité de l'eau présentées lors du COPIL de restitution de phase 2, notamment les courbes de tendance sur les nitrates, qu'il estime à la baisse. Il estime ne pas avoir les mêmes données que celles présentées lors du COPIL.
- **Baptiste Sirot** explique que les tendances peuvent être différentes en fonction des années sélectionnées (5, 10 ou 20 dernières années), toutefois aucune réponse ne pourra être apportée le jour de la réunion sur les éléments analytiques issus des réunions précédentes sans avoir pris connaissance des remarques de l'OUGC en amont. Il précise qu'une réunion spécifique sur les données qualité sera organisée **ultérieurement**. Il rappelle que ces données ont déjà fait l'objet de débat lors d'un COPIL et il ne souhaite pas que soit donné l'impression aux membres du COPIL que les données présentées précédemment sont fausses sans avoir la possibilité de répondre aux remarques.
- **Baptiste Sirot** rappelle que l'amélioration du réseau de suivi de la qualité de l'eau est une des premières pistes d'actions envisagée pour le programme d'actions. Il précise que l'interprétation des données de certaines stations peut être compliquée du fait du peu de donnée qualité disponibles (nombre de points de suivi, fréquence...). Il conviendra de faire un point sur la qualité de l'eau en groupe de travail spécifique et de définir les besoins de suivi futurs.

5 – Remarques sur le principe de dilution de l'AAC

- **Yoahn Delage** observe une concentration en nitrates de 30 mg/L dans le karst et de 15,9 mg/L à la résurgence. Il met en avant le rôle de dilution des 3 cours d'eau qui alimentent le karst qui ont des concentrations en nitrates très faibles.
 - **Laurent Bouchet (Envilys)** indique que la qualité de l'eau d'un sous bassin

versant correspond au « cocktail » de l'eau qui s'écoule. Il ajoute que la valeur de 15,9 mg/L est bien la somme des concentrations des écoulements du territoire. Il indique que même si la qualité de l'eau n'est pas fortement dégradée à la résurgence, il convient malgré tout de travailler à l'identification des marges de manœuvre sur les zones de pressions car si l'équilibre change, cela pourrait s'observer sur les données qualité. Il prend l'exemple des prairies qui pourraient être retournées car lors des rencontres en phase 2, les acteurs agricoles ont identifié que l'équilibre des prairies n'était pas certain de pouvoir être respecté à long ou moyen terme, l'élevage étant en diminution sur le territoire. Néanmoins, il est indiqué par certains participants qu'il n'est pas possible de diminuer la surface en prairie car elle est encadrée par la PAC. A noter : le ratio régional surveillant l'évolution des prairies (BCAE 1) ne concerne que les prairies et pâturages permanents. Le retournement de prairies permanentes n'est pas soumis à demande d'autorisation en Nouvelle Aquitaine. Dans le cas de la mise en place d'un système d'autorisation, plusieurs événements dont l'installation autorise le retournement de prairies permanentes.

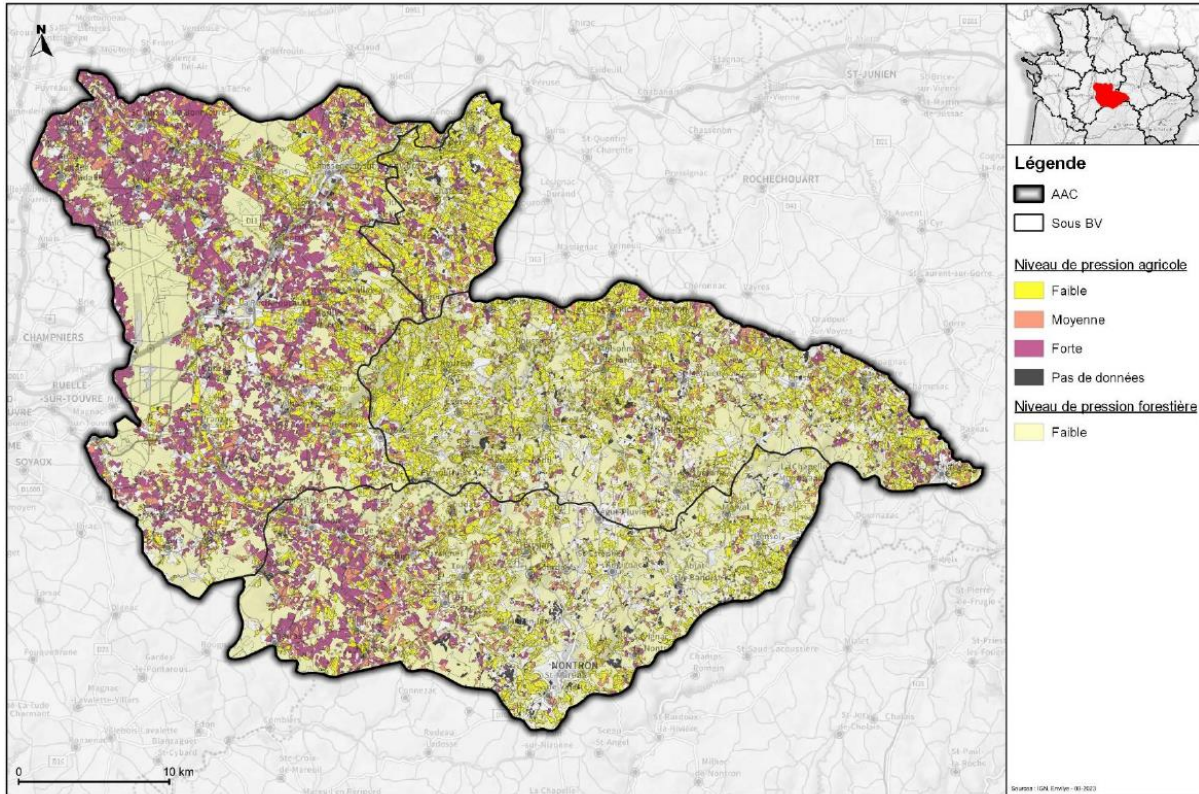
- **Baptiste Sirot** explique que l'on tend vers une réduction des pics de nitrates avec néanmoins une augmentation des valeurs minimales. Il poursuit en expliquant le caractère stratégique de la Touvre sur la dilution du taux de nitrates du fleuve Charente. Il rappelle en effet que des captages stratégiques pour l'eau potable de la Charente-Maritime sont présents en aval. Il rappelle également le principe de solidarité amont/aval.

6 – Remarques sur la mise en place d'un plan d'actions de préservation

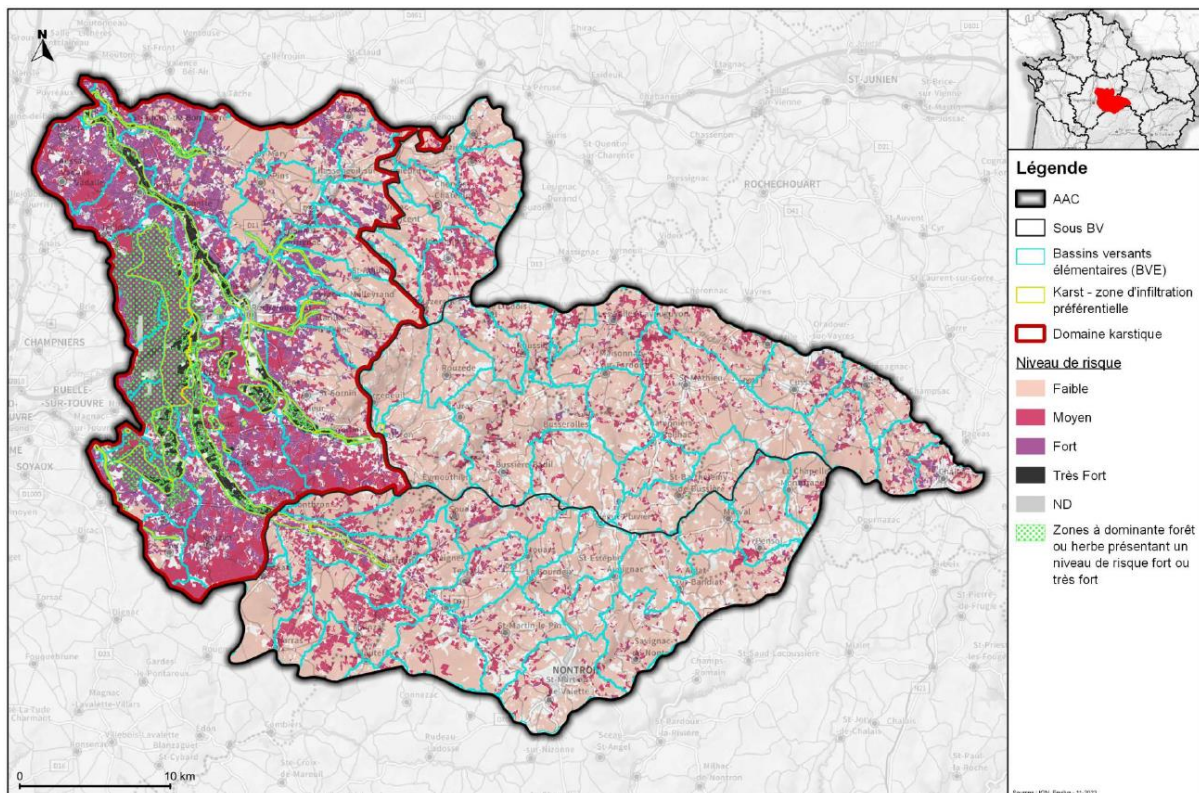
- **Yoahn Delage (OUGC KARST)** conteste le terme de plan d'actions volontaires. Il fait part de la crainte de la profession d'un classement de certaines zones et que des mesures aujourd'hui volontaires deviennent obligatoires avec des contraintes très fortes pour les agriculteurs. Il estime qu'avant de mettre en place un programme d'actions, il convient d'être d'accord sur le bilan qualité de l'eau.
- **Guillaume Chamouleau** ajoute que le discours doit être acceptable pour les agriculteurs, psychologiquement et financièrement. Il est opposé à un principe d'anticipation, sans preuve suffisante de la dégradation de la ressource.
- **M. Labrousse (EPTB)** rappelle que l'objectif est de pouvoir mener un programme préventif, d'anticiper une éventuelle dégradation au regard du changement climatique, la Touvre étant stratégique pour GrandAngoulême et le fleuve Charente de manière générale. Dans le cadre des programmes Re-Sources, la mise en place de programmes volontaires a permis d'améliorer la situation et justement d'éviter des contraintes réglementaires.
- **Baptiste Sirot** précise qu'un groupe de travail sur les données qualité d'eau permettra de faire le point sur les tendances. Il rappelle qu'il convient de distinguer un programme de préservation, préventif, d'un programme de reconquête. Il rappelle que dans le cadre d'autres démarches Re-Sources volontaires, la chambre d'agriculture de la Charente est engagée comme acteur, c'est le cas sur le bassin de la Guerlie où la chambre est opératrice MAEC ou sur le programme Re-Sources de Coulonge et saint-Hippolyte. Ces programmes d'actions sont des opportunités pour apporter des moyens financiers aux agriculteurs du territoire pour maintenir les bonnes pratiques, ou améliorer certaines pratiques.

- **M. Marc Pichaud (PNR PL)** rappelle que les ressources karstiques sont par définition très vulnérables car l'injection de pressions ponctuelles à proximité des gouffres peut avoir un impact direct sur la ressource. La Touvre bénéficie d'un bassin d'alimentation avec des cours d'eau de bonne qualité, ce qui est une chance qu'il convient de préserver.
- **Baptiste Sirot** précise que les programmes contractuels sont constitués de mesures aidées financièrement pour maintenir les pratiques favorables ou accompagner les changements de pratiques.
- **Laurent Bouchet** précise qu'aucun programme d'actions ZSCE n'a pour l'instant été arrêté au niveau national. Il ajoute que les mesures réglementaires sont accompagnées financièrement.
- **Un membre du COPIL** témoigne que dans le cadre des programmes Re-Sources, une diminution des molécules et de la concentration en nitrates est observée, cela montre bien que les actions volontaires permettent d'éviter d'aller vers des contraintes réglementaires.
- **Jacques Brie (UFC que choisir)** précise que l'intérêt d'un dispositif de prévention est d'anticiper ce qu'il pourrait se passer. M. Brie cite des captages problématiques en Charente qui distribuent de l'« eau presque potable » par dérogation. Il faut éviter d'arriver à cette situation.
- **Nicolas PUGEAUX (NACA) interroge** l'agence de l'eau sur le passage en ZSCE si un programme d'actions est instauré ?
 - **Christophe Jutand** répond que l'agence de l'eau demande la mise en place d'une ZSCE uniquement pour un renouvellement de contrat. Il ajoute que la stratégie de l'agence de l'eau est de mobiliser les deux volets : d'abord le volontaire, et si après plusieurs années les résultats sont insuffisants le réglementaire. Cela étant dit, à ce jour aucun programme réglementaire n'a été appliqué. Dans le cas de la Touvre il précise que l'agence n'impose pas la mise en place d'un plan d'actions obligatoire, juste la délimitation de l'AAC et la mise en place d'une démarche préventive. Il ajoute qu'il faudra définir dans le cadre de la concertation le niveau d'ambition souhaité et si cela relève d'un contrat avec l'Agence. Il indique que les programmes obligatoires sont susceptibles d'être mis en place quand la qualité de l'eau est dégradée et que la tendance est à la hausse, ce n'est pas le cas sur la Touvre.
- **Le Cerfrance Poitou-Charentes** estime que l'Etat met l'accent sur les rotations et l'allongement des cultures, les monocultures vont disparaître progressivement. Il souhaite connaître la contribution eaux superficielles/eaux souterraines sur la qualité de la Touvre
 - **Amélie JUGNIOT** précise que c'est 50/50.
- **Guillaume Chamouleau** ajoute que la volonté de la profession agricole n'est pas de refuser les plans d'actions, mais toute autre forme de pression qui peut être contre-productif. Sur ce territoire, il convient d'être vigilant sur les mots utilisés et les attentes.

- **Mathilde Landais (Océlia)** estime que la bonne qualité de l'eau ne justifie pas la mise en place d'actions. Elle propose la mise en place d'un comité de surveillance de la qualité de l'eau plutôt qu'un programme d'actions. Elle exprime l'inquiétude d'Océalia concernant les conséquences des ZSCE.
- **Baptiste Sirot** précise qu'il est préférable d'engager des démarches préventives pour maintenir la qualité de l'eau sur le territoire, plutôt que d'intervenir en urgence avec des actions curatives lorsque les problèmes sont là. Les programmes contractuels sont constitués de mesures volontaires, aidées financièrement, pour maintenir les pratiques favorables ou accompagner les changements de pratiques.
- **Christophe Jutand** rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de mettre en place une ZSCE pour un nouveau contrat, c'est dans le cadre du renouvellement d'un contrat. Il cite pour exemple un captage dans la Vienne qui en l'absence de démarche préventive est passé en quelques années de 25 à 70 mg/l de nitrates, il estime préférable d'agir en préventif.
- **Patrick Rivolet (MAB16)** réagit en saluant la démarche de préservation initiée, l'état des lieux est clair. Il estime que les agriculteurs ne sont pas les seuls concernés par la préservation de la qualité de l'eau, les collectivités participent financièrement à la distribution et à la préservation d'une eau potable à hauteur de 50 milliards pour traiter les eaux brutes. Il ajoute que pouvoir être acteur de la prévention est une opportunité et il encourage la chambre d'agriculture de la Charente et l'OUGC à ne pas rester figés sur des positionnements.
- **Yoahn Delage** prend la parole au sujet de la manifestation en cours et souligne l'objectif qui est de manifester contre l'empilement des contraintes.
 - **Michel Delage** encourage les organisateurs de la manifestation à restituer de manière transparente les échanges de la réunion. Il souligne la nécessité d'un respect et d'une écoute, il souhaite que l'esprit soit au débat.

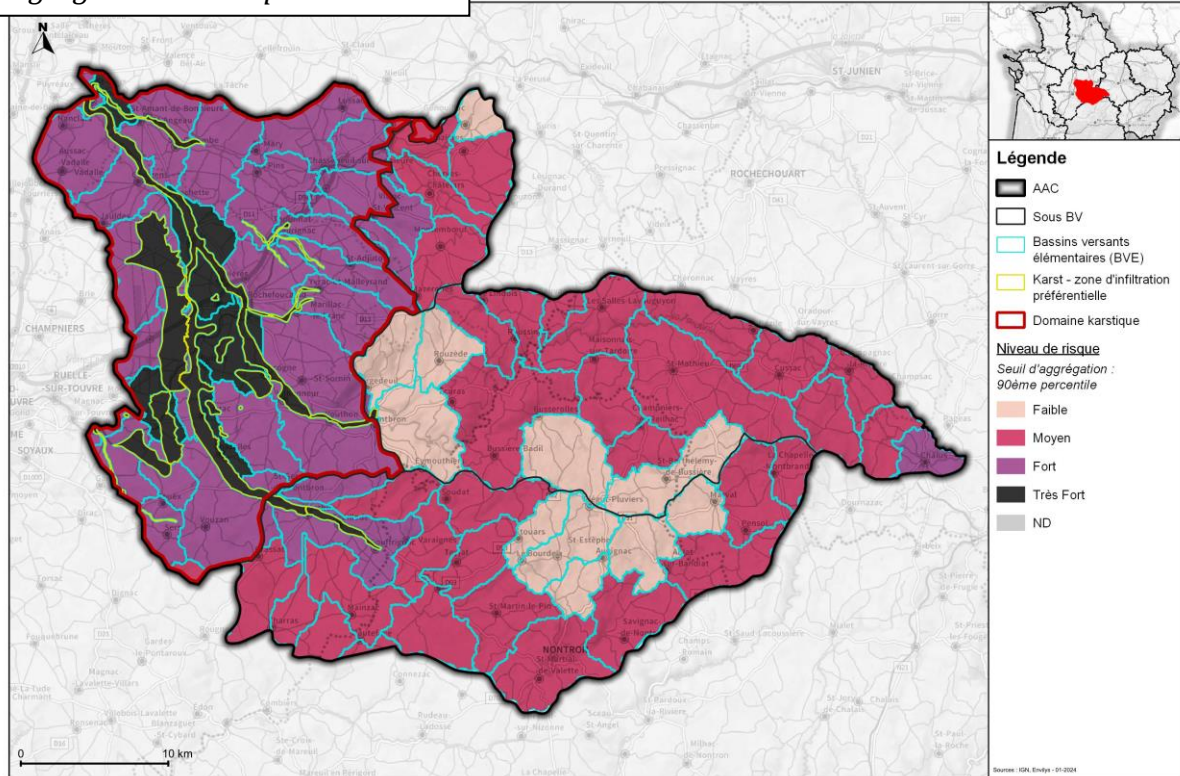


Captage de la Touvre Pressions Diffuses



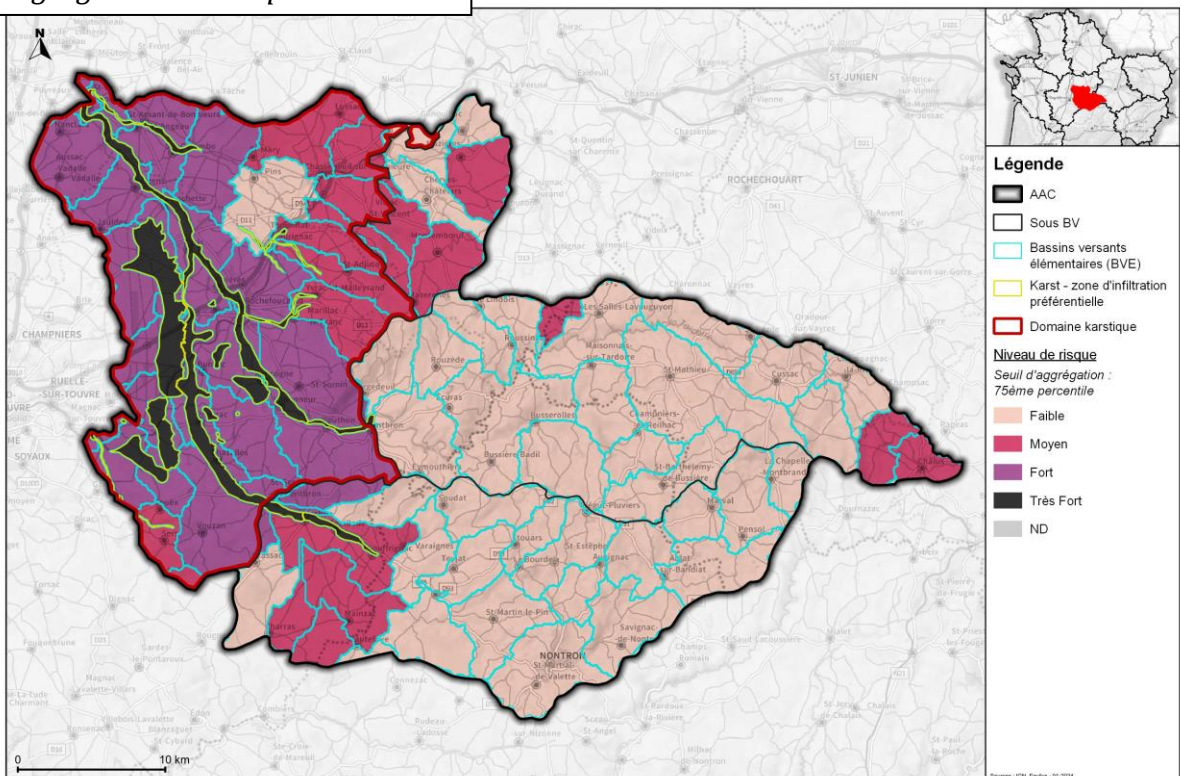
Captage de la Touvre - Risque de transfert des pollutions diffuses

Agrégation au 90e percentile



Captage de la Touvre
Risque de transfert des pollutions diffuses agrégé aux principaux zonages

Agrégation au 70e percentile



Captage de la Touvre
Risque de transfert des pollutions diffuses agrégé aux principaux zonages